

concours Photos

Organisé par l'association de la chapelle « **commission foire** »

Règlement

Article 1

Thèmes :

Photos pour mettre en valeur la communauté de communes de Loches « de votre commune »

Article 2 Conditions de participation.

la participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs et par le jury de l'opération.

la participation à ce concours photo est ouverte à toute personne , à l'exclusion des organisateurs du concours et des professionnels de la photographie.

La photo envoyée doit être au format JPEG d'un minimum de 2 mo (*priorité sera donnée aux photos sans retouche maximum 3 par inscription*); indiquer la commune de prise de vue, à l'adresse suivante : « foire.lachapelle@laposte.net »

Dates du concours:

Tarif des Inscriptions : 8€

Adresse de l'association :

**Amicale de La chapelle
Mairie St HIPPOLYTE 37600**

Inscription à partir du :mardi 14 juin 2016

Clôture le :mardi 16 août 2016

Composition du jury: 5 membres

Recrutés par les organisateurs

Article 3

PRIX du concours :

1er prix Carte cadeau

prix repas foire

Publication des résultats le dimanche 11septembre 2016 jour de la foire aux entrecôtes de **ST HIPPOLYTE 37600**

Article 5

Le participant déclare :

*être l'auteur de la photographie.

*ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à un tiers.

*décharge les organisateurs de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.

Article 6

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Article 7

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours autorise Les organisateurs et ses partenaires à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (sites web, réseaux sociaux, dépliants, newsletters, ...) . Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de dix ans.

Article 8

Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux mécanismes, aux modalités du concours ou à la liste des gagnants ne sera admise.

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours si le nombre de participants n'est pas suffisant !

Article 10

le présent règlement est affiché :

« **dans les Mairies de la communauté de communes** »

Sur Facebook : « **Foire aux entrecôtes** »

Disponible sur demande par mail :

foire.lachapelle@laposte.net